

Menu de Scanner à Luke Berry
et re le retourner.

luke.berry@outlook.fr ^{adk} _{JII}

DIRECTION DE LA GESTION DES FRÉQUENCES
PÔLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES
DÉPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS

SARL ATLANTIC
5 BOULEVARD MAGENTA
35000 RENNES

Tel : 03.29.42.20.68
Fax : 03.29.42.20.50

Référence : ANFR/DGF/DLC 5.6 n° 2018 - 0361187
Affaire suivie par : Stéphane FAYS – Tél. : 03 29 42 20 68

Saint-Dié des Vosges, le 24 avril 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des prestations que l'Agence nationale des fréquences effectue pour le compte du ministère de la Transition écologique et solidaire, j'ai le regret de vous informer qu'après vérification du matériel référencé SMARTFIND S20, celui-ci ne peut être indiqué sur la licence.

En effet, les systèmes MOB (homme à la mer) ne sont pas mentionnés sur la licence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable du Département,



Philippe MUGLER

POUR TOUT CONTACT : 4 RUE ALPHONSE MATTER - BP 8314 - 88108 SAINT-DIÉ DES VOSGES CEDEX
LICENCES : TÉL : 03 29 42 20 68 - TÉLÉCOPIE : 03 29 42 20 50 - CRR & RADIOAMATEURS : TÉL : 03 29 42 20 74

DIRECTION DE LA GESTION DES FRÉQUENCES
PÔLE DE SAINT-DIÉ DES VOSGES
DÉPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS

Téléphone : 03.29.42.20.68
Fax : 03.29.42.20.50

SARL ATLANTIC
5 BOULEVARD MAGENTA
35000 RENNES

Référence : ANFR/DGF/DLC 4.1 n° 2018 - 0361186
Affaire suivie par : Stéphane FAYS – Tél. : 03 29 42 20 68

Saint-Dié des Vosges, le 24 avril 2018

Indicatif : **FAF3192**
Immatriculation : **SM F67702P**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des prestations que l'Agence nationale des fréquences effectue pour le compte du ministère de la Transition écologique et solidaire, nous avons bien enregistré votre demande de modification d'installation du navire ou bateau **MAGENTA** immatriculé **SM F67702P**.

Aussi, je vous adresse en pièce jointe votre nouvelle licence radio pour l'année en cours. Si un MMSI a été attribué à votre navire ou bateau, je vous invite à vous rapprocher de votre installateur, revendeur ou fabricant afin de vous assurer que vos équipements sont bien codés avec le MMSI indiqué sur votre licence radio.

Je vous rappelle également les dispositions réglementaires, indiquées en bas de cette page et reprises au dos de votre licence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Responsable du Département,



Stéphane FAYS

PJ : Licence réactualisée pour l'année en cours.

Dispositions réglementaires :

Licence : La présente licence radio doit être conservée à bord et présentée à toute réquisition des autorités chargées du contrôle.

Conditions d'utilisation : Le CRR est obligatoire si vous naviguez à l'étranger. Dans les eaux françaises, le CRR concerne les utilisateurs de VHF fixe ou portable ASN qui ne possèdent pas le permis mer. Plus d'information au 03 29 42 20 74 ou sur le site www.anfr.fr.

Modifications ou vente : Tout changement de l'une des informations figurant sur cette licence radio (matériel, modification du quartier, changement d'adresse, etc...) ou vente du navire ou bateau doit être signalé à l'ANFR à partir de : <https://maritime-administration.anfr.fr>

Tout nouveau propriétaire de navire ou bateau utilisant du matériel radio, doit demander une licence : <https://maritime-dematerialisation.anfr.fr>

POUR TOUT CONTACT : 4 RUE ALPHONSE MATTER - BP 8314 - 88108 SAINT-DIÉ DES VOSGES CEDEX
LICENCES : TÉL : 03 29 42 20 68 - TÉLÉCOPIE : 03 29 42 20 50 - CRR & RADIOAMATEURS : TÉL : 03 29 42 20 74



LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0118008043FAF3192

SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2018

Validité prorogée au : 31/01/2019

Identifiant : S 3017870

Code CIAC : SANS

Type de navire : PLAISANCE

MMSI : 227 845 040

Indicatif d'appel : FAF3192

Nom : MAGENTA

Quartier / Immatriculation : SM F67702P

Code ATIS :

Annexe(s) :

SARL ATLANTIC

5 BOULEVARD MAGENTA

35000 RENNES

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Pdiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF ASN	ICOM IC M 323 G	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	ICOM MA 500 TR	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	MC MURDO SMARTFIND G8 AIS		121,5MHZ ET 406-406,1MHZ
1	SART (REPONDEUR RAD)	MC MURDO S4 RESCUE SART		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 24/04/2018

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Vincent DENAMUR

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence. Le téléservice de gestion des licences et MMSI fait l'objet d'une délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n°2015-270 du 16 juillet 2015 et d'un arrêté du 2 octobre 2015.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.